

# **PROCES-VERBAL**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2020 A 19H00**

Président de séance : CONSTANT Bernard, Maire

Présents : RANCHIN Cédric, ANCEY Jean-Paul, MARION Eric, CONSTANT Monique, RANCHIN Marie-Jo, LAROCHE Nadège, MOLLIER Catherine et COULANGE Marie-Laure

Absent : CHAROUSSET Bernard

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ANCEY

La séance a été ouverte à 19h05

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 janvier 2020 à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1/ Compte administratif 2019 de la Commune**

Comme chaque année, nous vous présentons en début d'année le compte administratif de l'année précédente qui reprend l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année.

Le compte administratif reprend également les restes à réaliser votés au mois de janvier dernier pour ce qui est de la section d'investissement.

L'excédent de fonctionnement reporté sur le BP 2020 de la commune sera de 290 864.02 €.

#### **VOTE :**

Pour 7

Contre

Abstention 1

## **2/ Demande de subvention de l'Association Cultures !**

L'Association Cultures ! a adressé une demande de subvention à la Mairie dans le cadre de l'organisation du festival des Balazucades prévu sur 4 jours au mois de septembre prochain. Elle sollicite une subvention de 500 € auprès de la Commune sachant que la Commune doit abonder de 200 € minimum pour qu'une Association puisse prétendre à une subvention du Département.

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 250 € à l'Association Cultures ! pour l'organisation du festival des Balazucades (le versement de la subvention sera conditionné à la tenue effective du festival), autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et inscrit les crédits nécessaires au BP 2020 de la Commune.

### **VOTE :**

Pour            9  
Contre  
Abstention

## **3/ Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07)**

Par délibération du 21 janvier 2019, le Comité syndical du SDE07 a approuvé le principe d'une gestion déléguée du service public d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables de type concession.

Afin d'être intégrée à l'éventuel contrat de concession envisagé par le SDE07 dans le cadre d'une gestion déléguée sur la période 2020-2028, la commune doit transférer sa compétence IRVE au SDE07 avant l'attribution du contrat de concession.

Le Conseil municipal approuve le transfert de la compétence IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables au SDE07 pour la mise en place d'un service, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge et autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de compétence IRVE.

### **VOTE :**

Pour            9  
Contre  
Abstention

#### **4/ Demande de participation financière à l'achat de matériel pour le psychologue de l'Education Nationale**

Fin 2018, la commune de Ruoms nous avait sollicité pour acheter du matériel pour le psychologue de l'Education nationale qui intervient sur 22 écoles du secteur de Ruoms.

Par délibération du 12 décembre 2018 une participation de 106.73 € avait été accordée à M. SANNIER.

Début février 2019, M. SANNIER a contacté les 18 communes concernées afin de solliciter une nouvelle participation de 161.50 € par commune pour se doter d'un matériel qui permet de faire une évaluation sur mesure des difficultés repérées et d'envisager les aides les plus adaptées.

Malgré la délibération du 6 mars 2019, ce matériel n'a toujours pas été acheté. Aussi, M. SANNIER a relancé les communes concernées par courrier courant janvier 2020. Le nouveau devis s'élève à 150 € par commune.

Le Conseil municipal annule et remplace la délibération du 6 mars 2019, donne son accord pour que la commune de Balazuc participe à hauteur de 150 € pour l'achat du matériel pédagogique du RASED du secteur, autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et inscrit les crédits nécessaires au BP 2020 de la commune.

#### **VOTE :**

Pour 9

Contre

Abstention

#### **5/ Contrat de maintenance pour les ordinateurs de la Mairie**

M. Jean-Marc ANDRE a fait parvenir à la Mairie une proposition de contrat de maintenance pour les ordinateurs de la Mairie.

Ce contrat prévoit 2 interventions de 4 heures par an pour un montant de 160 € HT par visite et 30 € HT par déplacement.

Le contrat a une durée d'un an à compter du jour de signature. Il est renouvelable par tacite reconduction et peut être résilié à tout moment sous réserve d'un préavis de 3 semaines.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de maintenance informatique avec M. Jean-Marc ANDRE et inscrit les crédits nécessaires au BP 2020 de la commune.

#### **VOTE :**

Pour 9

Contre

Abstention

## **6/ Travaux de voirie non transférée**

Plusieurs chemins non transférés à la Communauté de Communes ont besoin de travaux. Aussi, l'entreprise LAUPIE a établi un devis d'un montant de 13 071.00 € HT correspondant à des travaux de bicouche sur le Chemin de Serre et à une livraison de stérile pour le Chemin de Labri.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis de 13 071.00 € HT établi par l'entreprise LAUPIE ainsi que tous les documents afférents à ces travaux et inscrit les crédits nécessaires au BP 2020 de la Commune.

### **VOTE :**

Pour 9

Contre

Abstention

La séance est levée à 20h10

**TABLEAU DES SIGNATURES**  
**PV CM DU 19/02/2020**

|                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| <b>M. CONSTANT Bernard</b>      |               |
| <b>M. RANCHIN Cédric</b>        |               |
| <b>Mme CONSTANT Monique</b>     |               |
| <b>M. ANCEY Jean-Paul</b>       |               |
| <b>M. CHAROUSSET Bernard</b>    | <b>Absent</b> |
| <b>M. MARION Eric</b>           |               |
| <b>Mme RANCHIN Marie-Jo</b>     |               |
| <b>Mme LAROCHE Nadège</b>       |               |
| <b>Mme COULANGE Marie-Laure</b> |               |
| <b>Mme MOLLIER Catherine</b>    |               |